



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°36 publié le 28/04/2026

Réunion du lundi 27 avril 2026

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Fouad BOULANOUAR : 06 26 30 43 09

Roland GUILLAUME : 06 14 74 93 59

David PION : 06 11 10 13 38

COURRIERS RECUS

Filerin/Commelle Vernay : modification horaire pour match U18 D3.

Forez Roannais : modification horaire pour match U18 D2 ; modification horaire et stade pour U18 D4 .

Goal Foot : changement de site et d'horaire pour plateau U7.

Loire Forez : changement de site en U18 D4.

Ouches/Riorges : changement de date en U13 D3.

Riorges : changement de pelouse en U15 D3.

Villereest : absence annoncée sur plateau U11.

Villers : changement d'horaire en U18 D3.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

U18

½ finales (jeudi 14 mai à Crémeaux)

14h : Loire Sornin – Commelle Vernay

16h30 : Nord Roannais – Bois Noirs

Délégués : Paul BRIDEAU – Roland GUILLAUME

U15

½ finales (jeudi 14 mai à Lentigny)

14h : Riorges – Filerin/Nord Roannais

16h30 : Rhins Trambouze – Goal Foot

Délégués : Fouad BOULANOUAR – David PION

Pour les demi-finales des Coupes « Intersport » U15 et U18, il est rappelé que les clubs tirés en premier doivent apporter leur tablette pour la FMI (Riorges et Rhins Trambouze en U15 ; Loire Sornin et Nord Roannais en U18).

Les finales auront lieu le **dimanche 7 juin, au Coteau** (stade Bécot). Horaire des finales :

- 10h : U15
- 13h30 : D5
- 16h : U18
- 18h30 : D3/D4

NOTE ET RAPPEL AUX CLUBS

- Tous les clubs sont priés de mettre à disposition des arbitres et visiteurs, des vestiaires dans un bon état de propreté (sol propre et sans déchets).

- **En cas d'inversion des rencontres ou l'annulation du match, pensez bien à prévenir l'arbitre qui est désigné.**

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

REGLEMENT SUR LES MUTATIONS

Rappel du texte officiel en vigueur :

Article 160-1c des règlements généraux de la FFF : « Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts, des catégories **U12 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, **le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre, dont au maximum un joueur ayant changé de club « hors période »** normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements ».

Malheureusement, malgré une alerte sur ce PV depuis plusieurs semaines, des clubs restent en infraction avec cette règle nationale incontournable...

NOUS INVITONS LES CLUBS A ETRE TRES VIGILANTS

U18

D2 Poule B

La rencontre n°54535438, **Forez Roannais 1 – Bois Noirs 1**, programmée le **samedi 2 mai**, aura lieu à **15h**, sur le **stade de Pouilly les Feurs**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Nathan DURAND**, sont priés d'en prendre bonne note.

D3 Poule C

La rencontre n°55184384, **Filerin 1 – Commelle Vernay 2**, programmée le **samedi 9 mai**, aura lieu à **12h**, sur le **stade de St Germain Lespinasse**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Berat TOK**, est prié d'en prendre bonne note.

D4 Poule B

La rencontre n°55184581, **Forez Roannais 2 – Ent. Essor/Aspn 1**, programmée le **samedi 2 mai**, aura lieu sur le **stade de St Just la Pendue**, à **13h30**. Les deux équipes ainsi que l'arbitre, **Jessim HAMOUCHE**, sont priés d'en prendre bonne note.

La rencontre n°55184549, **Loire Forez 3 - Avenir Côte 2**, programmée le 09/05/26, aura lieu le **samedi 16 mai à 15h**, sur le **stade de Chalain le Comtal**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Hugo POYET**, est prié d'en prendre bonne note.

U15

D3 Poule D

La rencontre n°55184650, **Villers/St Denis 1 – Commelle Vernay 1**, initialement programmée le 31/05/26, est avancée au **dimanche 3 mai à 10h**, sur le **stade de Villers**. Accord des deux clubs. L'arbitre, **Gaspard GIGAND**, est prié d'en prendre bonne note.

D4 Poule E

La rencontre n°55184843, **Montagnes du Matin 1 – Bois Noirs/Durolle 2**, programmée le **dimanche 10 mai, à 10h**, aura lieu sur le **stade de Panissières**. Les deux équipes, ainsi que l'arbitre, **Nadhir BOUSTANI**, sont priés d'en prendre bonne note.